

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 2 décembre 2024 à 19h00 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose et du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 303-24 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2025;**
- 3 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 304-24 sur la gestion contractuelle;**
- 4 **Adoption du règlement numéro 276-22-1 modifiant le règlement 276-22 décrétant une dépense de 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils;**
- 5 **Adoption du règlement numéro 302-24 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Adstock;**
- 6 **Vente du 53, rue du Parc (ancien collègue) : octroi d'un mandat de services professionnels;**
- 7 **Période de questions;**
- 8 **Levée de la séance.**

### **24-12-306 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-24 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES COMPENSATIONS ET CERTAINES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2025**

Un avis de motion est donné par Luce Bouley qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 303-24 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2025.

Le maire dépose le projet de règlement.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-24 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Un avis de motion est donné par Jean Roy qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 304-24 sur la gestion contractuelle.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité.

24-12-307

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276-22-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 878 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 878 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE DRAINAGE SUR LA RUE DES ÉCUREUILS**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le 24 janvier 2022 le règlement numéro 276-22 décrétant une dépense de 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier l'article 5 suite à la réalisation des travaux;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2024;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 276-22-1 modifiant le règlement numéro 276-22 décrétant une dépense de 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-12-308

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302-24 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 159.1 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit adopter un règlement pour régir les assemblées et la conduite des débats afin d'encadrer la procédure, d'assurer le bon déroulement et de maintenir de l'ordre durant les séances;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2024;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 302-24 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-12-309**      **VENTE DU 53, RUE DU PARC (ANCIEN COLLÈGE) : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution numéro 24-09-228, la Municipalité d'Adstock a autorisé la vente du 53, rue du Parc;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de fournir un certificat de localisation aux acheteurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à Stéphane Roy, arpenteur-géomètre pour la réalisation d'un certificat de localisation concernant le 53, rue du Parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24-12-310**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 19h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-  
trésorière,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin